

ETAMPES



Rapport d'orientations budgétaires

2022

Ville d'Étampes

Rapport d'orientations budgétaires 2022

PRÉAMBULE

- Prévu par l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, complété par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRE), **le débat d'orientations budgétaires (DOB)** a pour vocation **d'éclairer les choix de la Ville** quant à ses **priorités budgétaires** et à **l'évolution de sa situation financière**.
- Cette **étape obligatoire**, qui précède le vote du budget primitif, permet à l'assemblée délibérante d'appréhender son élaboration par le biais d'**éléments d'analyse prospective**.
- Les informations contenues dans le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) portent ainsi sur les **orientations générales**, mais aussi sur les **engagements pluriannuels envisagés**, l'**endettement** de la ville, et la structure relative aux **dépenses de personnel**.
- Par conséquent, le DOB et le ROB constituent des **actes politiques majeurs** autant que des pièces fondamentales pour le **cycle budgétaire**.

1) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

1.1 - La situation nationale

1.2 - La loi de Finances pour 2022 et ses conséquences sur le budget communal

- a) Évolution des concours financiers de l'État et gel de la dotation globale de fonctionnement DGF
- b) Confirmation du calendrier de suppression de la taxe d'habitation (TH)
- c) La réforme des indicateurs financiers
- d) La prorogation des dispositifs de soutien aux territoires prioritaires

2) LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2.1 - Analyse rétrospective

- a) Rétrospective de la gestion financière 2018-2020
- b) Rétrospective de la gestion financière 2021

2.2 - Structure et évolution de la dette

2.3 - Les garanties d'emprunts

2.4 - Les évolutions structurantes

- a) Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI)
- b) La convention d'engagement partenarial

2.5 - Les orientations pour 2022

- a) De nouveaux sites pour des services municipaux assurés de leur avenir
- b) La sécurité au cœur de l'action municipale
- c) Plan local d'urbanisme (PLU) et dématérialisation des demandes d'urbanisme
- d) Logement, renouvellement Urbain de Guinette ANRU 2, et PIV de La Croix-de-Vernailles
- e) L'Espace associatif Louis-Blériot
- f) La reconstruction de l'école Louise-Michel et le programme en faveur des établissements scolaires
- g) L'Action Cœur de Ville : OPAH et ancienne Galerie marchande
- h) Cadre de vie, transition énergétique et développement durable
- i) Patrimoine et culture

3) PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

3.1 - En fonctionnement

3.2 - En investissement

4) LES RESSOURCES HUMAINES

4.1 Données relatives à la structure des effectifs

- a) Évolution des effectifs
- b) Rapport effectifs (EFF) / équivalents « temps plein » (ETP) au 31 décembre 2021
- c) Répartition des femmes et des hommes par filière au 31/12/2021
- d) Pyramide des âges (au 31/12/2021)
- e) Prospective sur les futurs départs à la retraite

4.2 - Données relatives à l'absentéisme

4.3 - Données relatives aux dépenses de personnel

- a) Retour sur l'utilisation du budget « personnel » en 2021 — ligne Paie
- b) Évolution des prévisions budgétaires depuis 2020
- c) Prévisions budgétaires 2022 : les différents paramètres d'évolution
- d) La structure des salaires au sein de la collectivité
- e) Autres charges

4.4 - Données relatives au temps de travail

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

Fortement marquée par l'épidémie de Covid-19, l'année 2020 avait vu la France subir une baisse historique de son Produit intérieur brut (PIB). En 2021, la situation est restée longtemps fragile, avec plusieurs vagues de contraintes sanitaires qui ont freiné les déplacements et provoqué un ralentissement notable des activités économiques. Aux troisième et quatrième trimestres la croissance a été toutefois soutenue, et cette année nous devrions pouvoir observer une normalisation progressive des finances publiques, de même qu'un nouveau rebond significatif de la croissance.



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

La situation nationale

1.1 - La situation nationale

→ Après avoir connu une croissance de 2,3 % en 2017, de 1,9 % en 2018, et de 1,8 % en 2019, **le PIB en volume s'était contracté de 7,9 % en 2020**, dans le contexte particulier de la crise sanitaire. Après ce recul historique, **le PIB a augmenté de 7 % en 2021**, permettant à l'économie française de retrouver des couleurs.

→ En effet, selon l'INSEE, à fin janvier 2022, notre économie dépassait de 0,9 % son niveau d'avant la pandémie, bien que **les effets de la contagion et des restrictions sanitaires soient restés sensibles**. Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2021, le PIB est demeuré 1,6 % en deçà du niveau moyen de 2019.

→ En ce début d'année 2022, **le rebond apparaît toutefois indéniable**, avec un acquis de croissance estimé à 2,4 %. Si les dépenses des ménages ont retrouvé leur niveau d'avant mars 2020, la production totale des biens et des services souffre de déficiences d'approvisionnement, de pénuries de matières premières, et de difficultés pour le recrutement de main-d'œuvre.

→ Autres revers de cette reprise : en 2021, les importations ont augmenté bien plus vite (+ 3,6 %) que les exportations (+ 3,2 %), en creusant le déficit du commerce extérieur, qui s'est élevé à 84,7 milliards d'euros en 2021. Quant à **l'inflation**, elle a progressé de 1,6 % en moyenne annuelle, un niveau jamais atteint depuis 2018. Alarmante pour le budget des ménages, des collectivités et des entreprises, cette augmentation traduit **l'envolée des prix** de l'énergie et la hausse de prix des produits manufacturés.



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

La situation nationale

- Plus inquiétant encore, la **hausse de l'inflation accélère**. En décembre 2021 elle atteignait 2,8 %, et un mois plus tard 2,9 %. Les prix de l'énergie ont augmenté de 18,5 % en décembre et de 19,7 % en janvier ; ceux des produits frais de respectivement 3,6 % et 3,3 % sur cette même période. L'INSEE estime que l'inflation sera « globalement de 3 à 3,5 % » sur un an, avec des glissements supérieurs à 3 % sur un an jusqu'au mois de juin 2022.
- Alors que le gouvernement tablait sur un **déficit public** de 8,2 % en 2021, ce dernier devrait être proche, en définitive de 7 % ; ceci en raison de recettes fiscales plus importantes que prévu. Il n'en demeure pas moins que les **comptes publics apparaissent fortement dégradés**. À fin 2021, le déficit de l'État s'élèverait à 171 milliards d'euros. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, publiés le 17 décembre 2021, la dette publique s'établit à 2 834,3 milliards d'euros au troisième trimestre (soit 116,3 % du PIB), contre 2 762,0 milliards d'euros au second trimestre (soit 114,8 % du PIB).
- La dette publique correspond à l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales. En l'an 2000, cette dette représentait 60 % du PIB. La **croissance annuelle moyenne des dépenses publiques**, hors intérêts de la dette, est passée de plus de 2 % dans les années 2000 à 1,1 % entre 2011 et 2019, avant de remonter à **5,5 % en 2020**, du fait de la crise sanitaire.
- Selon le gouvernement, l'**endettement de la France devrait baisser en 2022**, pour atteindre 113,5 % du PIB, en raison de recettes fiscales nettes de 292 milliards d'euros (soit 13,4 milliards d'euros de plus qu'en 2021, grâce au rebond de l'économie), de la réduction progressive des mesures exceptionnelles de soutien instaurées du fait de la pandémie, et des aides de l'Union européenne au titre de la relance économique.
- **L'endettement du pays demeure cependant avant tout la responsabilité de l'État et de ses organismes** : en 2020, ces derniers y ont concouru pour 81,2 % (2 151,8 milliards d'euros), alors que la sécurité sociale représentait 10,1 % de l'ensemble de la dette des administrations publiques (268,4 milliards d'euros) et les collectivités locales 8,7 % (230 milliards d'euros).

LA LOI DE FINANCES POUR 2022

Conséquences

1.2 - La loi de Finances pour 2022 et ses conséquences sur le budget communal

→ La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 disposait notamment que « la réduction de la dette publique repose essentiellement sur les excédents de la sécurité sociale et des administrations publiques locales », et que « l'amélioration prévue du solde de l'ensemble des administrations publiques repose sur la constitution des excédents de plus en plus importants pour les collectivités locales au profit du solde de l'État ».

→ Cette politique de l'État visant à une **très forte contribution des collectivités locales et notamment des communes**, au redressement des comptes publics, se traduit pour ces dernières par des contraintes préoccupantes. Il faut souligner, en effet, qu'à l'inverse de l'État, les communes sont soumises à la règle d'or de l'équilibre budgétaire.

→ **La loi de finances pour 2022**, promulguée le 31 décembre 2021, **poursuit cette orientation de l'État**. Elle se caractérise par une stabilisation des dotations de l'État à leur niveau de 2021, la confirmation du calendrier de suppression de la taxe d'habitation, la réforme des indicateurs financiers, et la prorogation des dispositifs de soutien aux territoires prioritaires.

1.2.a - Évolution des concours financiers de l'État et gel de la dotation globale de fonctionnement DGF

→ Malgré l'inflation, **les dotations de l'État sont gelées à leur niveau de 2021**, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros de DGF. Seules évolutions notables, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de 95 millions d'euros, comme à l'accoutumée (elle s'élevait à 90 millions pour chacune des trois années précédentes), et la loi de finances reconduit l'abondement supplémentaire de 337 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL), ceci pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). En revanche, les concours liés à la crise sanitaire baissent de 560 millions d'euros, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques...), et les crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes sont réduits de 410 millions d'euros.

→ **Le gel de la DGF, qui perdure depuis 2017, représente une stagnation qui se traduira par une nouvelle baisse de dotation pour la commune.**

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

La loi de Finances pour 2022

1.2.b - Confirmation du calendrier de suppression de la taxe d'habitation (TH)

→ La **taxe d'habitation** (TH) est sur le point d'être totalement **supprimée pour les résidences principales**. Aujourd'hui, 80 % des foyers en sont exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura disparu. Le coût de cette mesure est estimé à 2,9 milliards en 2022.

→ Ces **suppressions ne concernent pas les résidences secondaires** ni les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ces derniers continueront d'être taxés, en 2022, au titre de la taxe d'habitation, puis, à partir de 2023, au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) continue également d'exister.

1.2.c - La réforme des indicateurs financiers

→ La suppression de la taxe d'habitation et la création (depuis 2021) d'un **nouveau panier de ressources** pour la compenser imposent une réforme des indicateurs financiers.

→ Ces indicateurs doivent permettre de **mesurer la richesse financière et fiscale des collectivités locales**.

→ Leur réforme **aura des conséquences sur l'ensemble des dotations et des fonds de péréquation**. De nouvelles ressources seront ainsi intégrées au calcul des indicateurs, et donc dans le potentiel fiscal, notamment les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les pylônes, et la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

→ Comme les indicateurs s'appuient principalement sur des données financières N-1, la loi de finances prévoit la mise en place d'une **fraction de correction** qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021. À cet égard, 2022 marque la première année d'application de la réforme.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

La loi de Finances pour 2022

1.2.d - La prorogation des dispositifs de soutien aux territoires prioritaires

→ Observant une perte de dynamisme et d'attractivité des villes moyennes, la loi Élan du 23 novembre 2018 a donné aux élus locaux les moyens de **revitaliser les centres-villes**, par la création d'un contrat intégrateur unique : l'**opération de revitalisation de territoire** (ORT).

→ Afin de compléter ce dispositif, la loi du 28 décembre 2019 pour 2020 a instauré les **zones de revitalisation de centres-villes** (ZRCV), qui apportent aux collectivités territoriales et à leur EPCI un outil de soutien fiscal aux PME exerçant une activité commerciale ou artisanale en vue de renforcer l'attractivité des centres-villes de villes moyennes : exonérations de CFE, CVAE et TFPB. Ces exonérations sont facultatives et ne sont pas compensées par le budget de l'État. Elles sont applicables jusqu'au 31 décembre 2023, date d'expiration du dispositif.

→ Les communes classées en ZRCV présentent un **revenu fiscal médian** par unité de consommation **inférieur à la moyenne nationale**.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2.1 - Analyse rétrospective

- *Les débats de juillet 2020 et du printemps 2021 sur les orientations budgétaires avaient mis en lumière une situation dégradée largement imputable aux errements et incohérences de la mandature précédente. En outre, étaient soulignés le désengagement et la mutualisation déficiente des services et prestations dus par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE).*
- *Face à ce constat inquiétant, la nouvelle équipe avait diligenté un audit des finances locales, à la fois pour obtenir confirmation des fautes et faiblesses de la gestion précédente, mais aussi garantir la transparence des comptes, apurer ou redéfinir les dossiers en cours, et rétablir la confiance indispensable avec l'État et nos partenaires financiers.*
- *L'étude des orientations suivies en 2021 et des actions menées depuis l'été 2020 pour garantir une gestion saine et rigoureuse des finances communales montre que la Ville d'Étampes a renoué avec les bonnes pratiques, en étant de nouveau reconnue comme un partenaire fiable, tout en développant des projets structurants qui répondent en tous points aux enjeux du territoire et à l'avenir de ses populations.*

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

2.1.a - Rétrospective de la gestion financière 2018-2020

→ Les **outils d'étude financière** mis en place en ce début de mandat confirment les désordres, erreurs et procédures mal conduites qui ont émaillé la gestion des années 2018-2019, ainsi que le premier semestre 2020.

→ **Dans le domaine foncier**, toutes les opérations construites en dépit du bon sens ont été remises d'aplomb. Rappelons que, sous la mandature précédente, les sites municipaux de la rue Reverseleux et de la rue de l'Égalité avaient été vendus à un promoteur, sans aucune solution alternative pour héberger les agents communaux. Dans la ville haute, l'ancienne équipe avait pareillement promis la vente du terrain Waldeck-Rousseau à un promoteur souhaitant construire 100 logements, mais sans aucune concertation avec les riverains ni prise en compte des indispensables aménagements de voirie. En matière d'équipements, alors que le chantier du rugby club avait été estimé dans un premier temps à 247 908 euros, la facture définitive s'est élevée au montant faramineux de 533 000 euros.

→ **Une gestion comptable insincère**. Les inscriptions budgétaires 2019 affirmaient un état du niveau des épargnes nettes (de l'autofinancement net) faussement avantageux. Alors que 3 600 000 euros d'investissement étaient annoncés, seuls 1 600 000 euros ont été réellement perçus par la commune. En effet, la majorité de l'époque avait comptabilisé les cessions 2019 au niveau de l'épargne nette, ce qui relève d'une mauvaise imputation budgétaire : elles auraient dû apparaître au niveau de la ligne « cessions ». Ce « dopage » artificiel du niveau d'épargne brute a faussé la capacité de désendettement



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

de la commune. Toujours en 2019, pour masquer son faible montant d'emprunt nécessaire au financement des investissements, l'ancienne équipe municipale a puisé dans ses excédents à un tel point qu'à la fin de l'exercice budgétaire, son fonds de roulement s'est trouvé en dessous du niveau minimum recommandé par les magistrats de la Chambre Régionale des comptes.

→ **Des Étampois fortement touchés par la hausse des taux ménages** (taxe d'habitation et taxe foncière) introduite en 2018. Pendant la période 2018-2020, le poids des contributions directes s'est considérablement alourdi dans le total des recettes de gestion courante : de 46 % en 2014, il a augmenté de 7 points, pour atteindre 53 % en 2020. En effet, dès 2018, la précédente municipalité a fait le choix de contraindre les Étampois à des augmentations bien plus importantes que celles observées à l'échelle de la strate équivalente dans le département (1,51 % pour la commune en 2020, contre 1,21 % pour la moyenne de la strate). Qui plus est, en augmentant le taux de la taxe d'habitation de 2,63 points (de 20,25 % à 22,88 %) et le taux du foncier bâti de 2,71 points (de 27,08 % à 29,79 %), l'équipe d'alors a fait preuve d'amateurisme ou d'imprévoyance : en raison du calendrier de suppression de la taxe d'habitation, cette augmentation des ressources fiscales n'a pas profité à la commune en 2021, mais surtout à l'État : dès 2021, et de façon pérenne, les Étampois qui continuent à supporter la hausse des taux décidée en 2018 font l'objet d'un prélèvement au profit de l'État effectué sur les douzièmes de fiscalité versés à la commune, ce qui grève son épargne disponible pour le financement de ses investissements.

→ **Des investissements en dépit du bon sens.** Nous savons que, pour financer l'acquisition de l'ancienne banque Crédit Agricole du carrefour des Religieuses, l'ancienne municipalité avait notamment contracté fin 2018 un emprunt relais sur 3 ans auprès de la Banque postale. Mais le montage financier de cette opération (décidée au-dessus du prix des Domaines) se révèle aberrant et irresponsable : pour un montant d'achat de 3 500 000 euros, une première part de 1 300 000 euros a certes été versée en 2019, mais avec obligation faite à la commune de rembourser les 2 500 000 euros restants avant la fin de l'année 2021. Qui plus est, ce deuxième versement considérable devait être couvert par le versement de la dernière part de la vente du site des Services techniques de la rue Reverseleux — part s'élevant à 2 700 000 euros — mais ces recettes avaient déjà été « consommées » par l'ancienne équipe en 2020 ! Avec pour conséquence la contrainte énorme faite à la Ville de s'acquitter en 2021 d'un remboursement sans précédent du capital de la dette, qui réduit d'autant les épargnes de la commune.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

→ En définitive, **le bilan des années 2018-2019 fait apparaître une fragilisation certaine des finances communales.** Hors restes à réaliser, le résultat d'investissement s'établit ainsi à – 6 400 000 euros en 2019, contre – 527 000 euros en 2014. C'est ainsi qu'en 2019, la municipalité précédente a engagé 13 900 000 euros de dépenses d'investissement, alors même que les recettes plongeaient à 5 700 000 euros ; stratégie désastreuse dont l'impact se fait toujours sentir.

→ **Pour la section de fonctionnement**, on observe notamment une dérive des charges à caractère général en 2018 et 2019. Elles comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau, etc.), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, ou encore les achats de fournitures. Après être restées stables en 2016 et 2017 (respectivement 9 448 000 euros et 9 454 000 euros), ces charges à caractère général ont fortement augmenté pendant les années suivantes, pour atteindre 9 739 000 euros en 2018 et 10 551 000 euros en 2019, soit pour cette seule dernière année une hausse de 8,3 %. En 2020, elles ont diminué à 9 400 000 euros, d'une part en raison de la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation ou le report de nombreuses dépenses en cours d'exercice, et d'autre part en récompense de la gestion rigoureuse mise en place par la nouvelle équipe municipale.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

2.1.b - Rétrospective de la gestion financière 2021

Nous avons intégré au tableau ci-dessous les grandes lignes des comptes administratifs de 2018 à 2021

SENS	CHAP.	LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses	001	Résultat de l'exercice précédent	1 389 603,63 €	- €	5 524 282,17 €	1 321 403,16 €
	020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
	040	Opérations d'ordre	12 221,89 €	16 143,00 €	16 143,00 €	54 781,68 €
	041	Opérations patrimoniales	- €	6 074,49 €	- €	- €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	28 530,38 €	- €	22 816,34 €
	13	Subvention d'investissement	- €	- €	- €	- €
	16	Emprunts et dette assimilées	3 167 007,76 €	3 285 017,39 €	3 389 330,34 €	5 948 806,41 €
	20	Immobilisations incorporelles	433 477,47 €	742 645,02 €	336 635,57 €	594 681,29 €
	204	Subvention d'équipement	- €	- €	31 070,00 €	62 145,00 €
	21	Immobilisations corporelles	299 636,40 €	4 204 238,66 €	444 357,73 €	2 570 468,67 €
	23	Immobilisations en cours	2 591 259,05 €	5 600 806,77 €	2 719 495,45 €	3 409 181,76 €
	4581	Opérations pour compte de tiers	7 222,95 €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			7 900 429,15 €	13 883 455,71 €	12 461 314,26 €	13 984 284,31 €

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

SENS	CHAP.	LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes	001	Résultat de l'exercice précédent	- €	1 884 796,51 €	- €	- €
	021	Virement de la section de fonct.	5,00 €	- €	- €	- €
	024	Produits des cession d'immo.	- €	- €	- €	- €
	040	Opérations d'ordre	1 097 762,77 €	1 191 462,97 €	735 058,66 €	6 414 912,58 €
	041	Opérations patrimoniales	- €	6 074,49 €	- €	- €
	10	Dotations, fondos divers et réserves	2 017 341,42 €	2 231 812,32 €	7 400 853,71 €	2 323 331,81 €
	13	Subvention d'investissement	2 962 693,52 €	1 591 237,88 €	2 003 748,73 €	971 672,22 €
	16	Dotations, fondos divers et réserves	3 700 200,00 €	600 200,00 €	1 000 250,00 €	3 377 991,00 €
	23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
	4582	Opérations pour compte de tiers	7 222,95 €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			9 785 225,66 €	7 505 584,17 €	11 139 911,10 €	13 087 907,61 €

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

SENS	CHAP.	LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses	011	Charges à caractère général	9 739 113,72 €	10 551 010,56 €	9 399 638,23 €	10 685 944,60 €
	012	Charges de personnel	17 773 804,91 €	18 274 848,07 €	18 436 907,07 €	18 685 900,77 €
	014	Atténuation de charges	220 383,00 €	221 331,00 €	1 046 127,00 €	200 411,00 €
	022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
	023	Transfert à la section d'invest	- €	- €	- €	- €
	042	Opérations d'ordre	1 097 762,77 €	1 191 462,97 €	735 058,66 €	6 414 912,58 €
	65	Autres charges de gestion courante	2 740 116,76 €	2 846 786,70 €	3 088 577,98 €	2 992 277,40 €
	66	Charges financières	1 438 568,36 €	1 392 481,24 €	1 270 218,08 €	1 181 682,55 €
	67	Charges exceptionnelles	54 138,31 €	16 755,44 €	121 229,76 €	1 658 482,88 €
	68	Provisions pour charges	- €	- €	683 491,53 €	45 652,85 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			33 063 887,83 €	34 494 675,98 €	34 781 248,31 €	41 865 264,63 €

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

Recettes	002	Résultat de l'exercice précédent	1 416 967,41 €	2 238 031,22 €	3 282 229,07 €	3 929 804,33 €
	013	Atténuation de produits	117 998,64 €	157 763,41 €	133 412,09 €	133 753,94 €
	042	Opérations d'ordre	12 221,89 €	16 143,00 €	16 143,00 €	54 781,68 €
	70	Produits des services	2 885 821,08 €	2 755 788,77 €	2 092 928,69 €	2 010 429,10 €
	73	Produits de la fiscalité	25 047 524,91 €	25 726 841,46 €	26 105 554,79 €	26 385 127,60 €
	74	Subventions de fonct.	6 673 029,48 €	6 740 842,62 €	7 003 156,69 €	6 881 012,79 €
	75	Produits du patrimoine	243 245,40 €	308 003,20 €	285 839,62 €	294 308,27 €
	76	Produits financiers	11 414,31 €	114 143,07 €	- €	- €
	77	Produits exceptionnels	475 609,98 €	5 036 080,64 €	420 708,49 €	6 805 619,77 €
	78	Reprise de provisions	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			36 883 833,10 €	43 093 637,39 €	39 339 972,44 €	46 494 837,48 €

Les chiffres ci-dessous permettent de dégager les principales tendances quant à la situation financière de la commune :

INDICATEURS				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de gestion	34 967 619,51 €	35 689 239,46 €	35 620 891,88 €	35 704 631,70 €
Dépenses de gestion	30 473 418,39 €	31 893 976,33 €	31 971 250,28 €	32 564 533,77 €
Épargne de gestion	4 494 201,12 €	3 795 263,13 €	3 649 641,60 €	3 140 097,93 €
Épargne brute	3 477 104,43 €	7 422 107,09 €	1 995 410,72 €	7 059 899,42 €
Épargne nette	310 096,67 €	4 137 089,70 €	- 1 393 919,62 €	1 111 093,01 €

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective

→ Les effets de l'héritage des années 2018-2020 ont, hélas, entravé ou obéré les marges de manœuvre de la nouvelle équipe municipale, sans toutefois la dissuader de suivre la seule voie possible : celle de la clarté des choix, du volontarisme et de la rigueur.

→ L'audit commandité en 2021 et l'analyse faite par le Trésor Public via le « Réseaux d'Alerte » sur les comptes jusqu'en 2020 présentent des résultats unanimes. Trois indicateurs financiers principaux sont à améliorer :

❖ **L'épargne brute** : elle représente la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Bien que positive, celle-ci ne permet pas de couvrir le remboursement en capital de l'année, et conduit de ce fait à l'affichage d'une épargne nette négative. Elle ne permet pas non plus de faire descendre notre capacité de désendettement en dessous du seuil des 12 annuités.

❖ **L'épargne nette** : elle prend en compte le montant de l'épargne brute diminué du remboursement en capital de l'année. Cet indicateur devrait être positif ou nul.

❖ **La capacité de désendettement** : elle représente le montant total du stock de dette divisé par l'épargne brute. Cet indicateur devrait être inférieur à 12 ans.

→ **Ont fortement pesé sur la gestion financière 2021 les erreurs et négligences de la période 2018-2020**, énumérées ci-dessus (section 2.1 : Analyse rétrospective ; a) Rétrospective de la gestion financière 2018-2020), et que nous rappelons ici pour mémoire : opérations foncières aberrantes et mal structurées ayant désorganisé les services municipaux ; prêt relais à rembourser pour l'acquisition très coûteuse de la Maison des services publics municipaux ; inscription de recettes par anticipation (dont la vente du site des Services Techniques de la rue Reverseleux) ; absence de stratégie fiscale adaptée (avec une forte baisse de la taxe d'habitation en 2021).



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Analyse rétrospective



→ **Le projet de Club House de Rugby lancé par l'ancienne équipe municipale est en cours d'audit** pour éclairer la commune sur la très forte augmentation de son coût et sur les conditions de désignation de son maître d'œuvre, eu égard aux procédures légales à respecter.

Aux errements de la mandature précédente, il faut ajouter le désengagement de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne :

→ **Abandon de la Galerie marchande par la CAESE.** Dans sa séance du 5 novembre 2019, le conseil communautaire de la CAESE avait voté, à la presque unanimité, et comme dossier prioritaire, la demande d'inscription, au titre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour la période 2021-2027, de « l'acquisition et l'aménagement [par la CAESE]

de la galerie marchande située en centre-ville d'Étampes, afin d'y réaliser une médiathèque intercommunale ou en espace de travail partagé ». Il ne reste plus trace de cette intention dans le ROB 2021 de la CAESE, qui abandonne ainsi, envers les Étampois, son engagement « portant sur des projets structurants permettant d'accompagner la croissance économique et l'emploi tout en assurant une solidarité des territoires ».

→ **La rupture d'engagement de la CAESE pour la collecte des déchets.** S'agissant de la compétence « déchets ménagers et assimilés » déposés sur le domaine public, la CAESE a signifié à la commune son désengagement total depuis le 1^{er} janvier 2021. En décidant ainsi, unilatéralement, de ne pas renouveler sa convention triennale avec Étampes, pour la mise à disposition de bennes pour la collecte de déchets, la CAESE a rompu son engagement d'œuvrer aux côtés de la Ville pour la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. De plus, cette décision prive la commune de recettes importantes (500 000 euros en 2019 et 141 000 euros en 2020), tout en l'obligeant à louer des bennes. Alors qu'elle est de beaucoup le plus gros contributeur au budget de l'Agglomération, la Ville d'Étampes se trouve ainsi dans l'obligation de gérer une compétence qui n'est pas la sienne.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Structure et évolution de la dette

Profil d'extinction de la dette					
Année	Encours au 01/01	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours au 31/12
2022	45 561 575,12	3 625 037,19	1 194 388,40	4 819 425,59	41 936 537,93
2023	41 936 537,93	3 719 829,82	1 107 148,36	4 826 978,18	38 216 708,11
2024	38 216 708,11	3 635 573,80	939 895,84	4 575 469,64	34 581 134,31
2025	34 581 134,31	3 701 901,46	813 607,50	4 515 508,96	30 879 232,85
2026	30 879 232,85	3 444 620,82	731 823,28	4 176 444,10	27 434 612,03
2027	27 434 612,03	3 506 507,27	648 744,84	4 155 252,11	23 928 104,76
2028	23 928 104,76	3 458 975,45	561 328,58	4 020 304,03	20 469 129,31
2029	20 469 129,31	3 100 139,38	474 873,12	3 575 012,50	17 368 989,93
2030	17 368 989,93	3 043 036,43	403 873,39	3 446 909,82	14 325 953,50
2031	14 325 953,50	2 499 347,12	335 570,54	2 834 917,66	11 826 606,38
2032	11 826 606,38	2 061 034,74	274 690,28	2 335 725,02	9 765 571,64
2033	9 765 571,64	1 682 847,62	222 552,26	1 905 399,88	8 082 724,02
2034	8 082 724,02	1 694 330,50	180 714,74	1 875 045,24	6 388 393,52

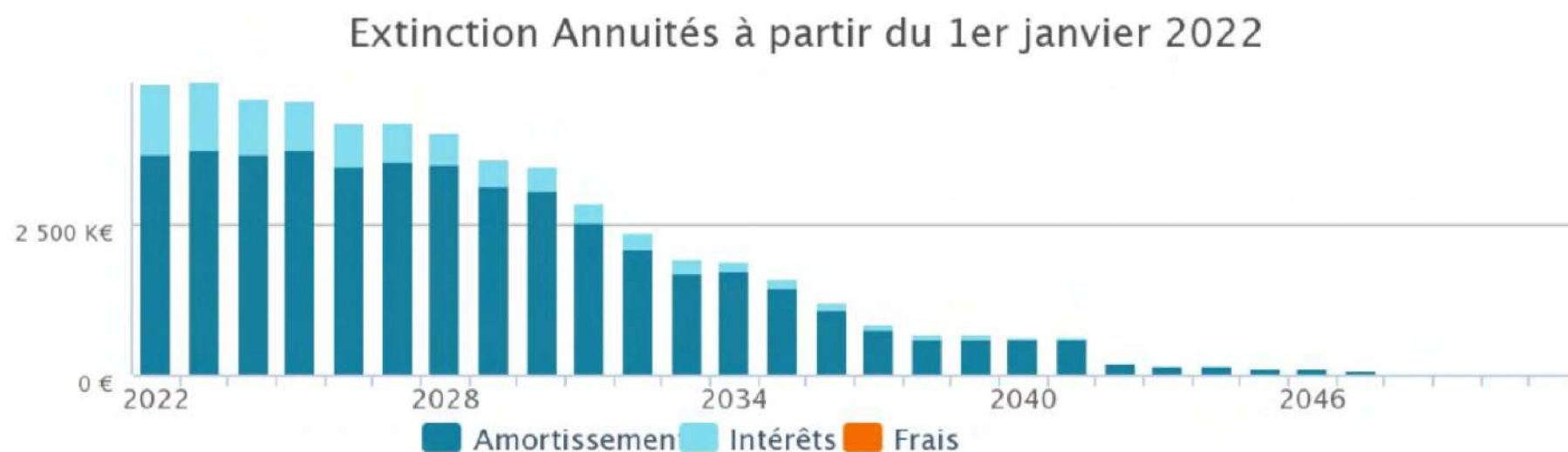
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Structure et évolution de la dette

2035	6 388 393,52	1 436 369,41	140 618,62	1 576 988,03	4 952 024,11
2036	4 952 024,11	1 059 994,90	104 680,95	1 164 675,85	3 892 029,21
2037	3 892 029,21	744 627,98	81 730,87	826 358,85	3 147 401,23
2038	3 147 401,23	595 355,15	65 861,65	661 216,80	2 552 046,08
2039	2 552 046,08	599 304,77	51 494,55	650 799,32	1 952 741,31
2040	1 952 741,31	588 617,56	36 756,18	625 373,74	1 364 123,75
2041	1 364 123,75	600 805,50	21 998,95	622 804,45	763 318,25
2042	763 318,25	159 926,54	9 352,98	169 279,52	603 391,71
2043	603 391,71	136 341,55	7 297,84	143 639,39	467 050,16
2044	467 050,16	126 508,24	5 461,65	131 969,89	340 541,92
2045	340 541,92	86 676,61	3 608,28	90 284,89	253 865,31
2046	253 865,31	86 846,72	2 593,17	89 439,89	167 018,59
2047	167 018,59	47 018,59	1 759,30	48 777,89	120 000,00
2048	120 000,00	30 000,00	1 294,13	31 294,13	90 000,00
2049	90 000,00	30 000,00	937,13	30 937,13	60 000,00
2050	60 000,00	30 000,00	580,13	30 580,13	30 000,00
2051	30 000,00	30 000,00	223,13	30 223,13	0,00
Total		45 561 575,12	8 425 460,64	53 987 035,76	

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Structure et évolution de la dette



Il faut noter que la Ville a fait le choix, en 2021, de diminuer son stock de dette d'un montant de 2 571 015 euros

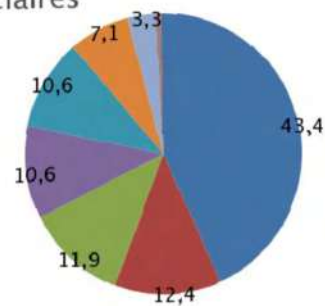
Ce qui a eu pour conséquence de faire passer le stock de dette de 48 132 590 euros à 45 561 575 euros, et ainsi le ratio de désendettement de la ville de 18 années en 2020 à 16 années en 2021.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les garanties d'emprunts

Bénéficiaires	Encours Garanti	%
EMMAUS HABITAT	16 560 567,37	43,40%
VILOGIA	4 721 534,87	12,38%
ADOMA	4 516 444,21	11,84%
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	4 112 071,82	10,78%
BATIGERE IDF	4 031 255,41	10,57%
IMMOBILIERE 3F	2 687 344,61	7,04%
SEQENS	1 261 476,57	3,31%
PLURIAL NOVILIA	259 948,26	0,68%
CDC HABITAT SOCIAL	3 067,25	0,01%
Total	38 153 710,37	100,00%

Bénéficiaires
(En %)



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les évolutions structurantes

*L'avenir ne saurait se construire sans confiance. Après le cavalier seul aux effets détestables de la mandature précédente, la nouvelle équipe a voulu rétablir des échanges sereins et constructifs avec l'État et nos partenaires financiers. À cet égard, deux outils ont été forgés à l'initiative de la commune, pour garantir le retour à la confiance et la maîtrise des enjeux d'avenir : le **Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)** et la **Convention d'engagement partenarial** avec la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP).*

2.4.a - Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI)

- **Le choix d'adopter un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)** permet de **fixer les grandes orientations** financières en matière d'investissements, en lien avec la stratégie financière de la collectivité.
- **Le PPI s'articule autour des axes prioritaires de la commune : la sécurité, les services aux Étampois, le cadre de vie et le développement durable.**
- **Réalisé en octobre 2021, il encadre et limite les engagements financiers** qui sont mis en rapport constant avec les variables budgétaires annuelles et pluriannuelles – variables qui tiennent compte de l'évolution des situations et des opérations.
- Ainsi, **la liste des opérations** donnée ci-après **pourra évoluer** en fonction des attributions de subvention, des cessions, et des résultats des exercices. **Le PPI sera réactualisé** dans le courant de l'année, en y incorporant le résultat réel de l'exercice 2021.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les évolutions structurantes

Liste des programmes							
Libellé	Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0 - Aides communautaire	0	0	0	0	0	0	0
0 - investissement récurrent	7 800 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
1 - Acquisition du SIREDOM	1 453 000	1 453 000					
1 - Acquisition lots Galerie Marchande	480 000	480 000	0				
1 - Aménagement Carrefour des Religieuses	1 560 000	780 000	780 000				
1 - ANRU 2	14 855 000	110 000	515 000	515 000	2 315 000	1 800 000	1 800 000
1 - Batiment historique / ADAP	3 094 000	0	811 000	811 000	811 000		
1 - Eclairage Public	6 063 800	2 098 000	1 850 300	2 115 500			
1 - Réhabilitation Lycée Blériot	3 900 000	800 000	3 100 000				
1 - Réhabilitation École maternelle Louise Michel	2 000 000		1 000 000	1 000 000			
2 - Extension École du Port	2 500 000			300 000	2 200 000		
2 - Foot Five	100 000		100 000	0			
2 - Stade Minier	800 000		800 000				
écriture équilibre 2021 des invests	2 717 435	2 717 435					
Total dépenses programme	37 662 235	9 538 435	10 056 300	5 841 500	6 426 000	2 900 000	2 900 000
Total recettes programme	15 035 466	2 263 158	4 264 596	3 136 635	1 939 240	2 005 121	1 426 716
Coût annuel	22 626 769	7 275 277	5 791 704	2 704 865	4 486 760	894 879	1 473 284

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les évolutions structurantes

2.4.b - La convention d'engagement partenarial

→ **À l'initiative de la commune**, le maire d'Étampes, le responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités, et l'administrateur général de la DDFiP de l'Essonne, ont signé le 26 janvier 2022 **une convention d'engagement partenarial** avec le double objectif de **moderniser la gestion publique locale** et d'**améliorer la qualité des comptes**. Ont été ainsi contractualisés **une série d'engagements réciproques et d'objectifs structurés** autour de cinq axes majeurs de progrès selon un calendrier de trois ans.

→ **L'avenir est à la dématérialisation des échanges**. La Ville s'engage dans cette voie de l'avenir, en **rationalisant les régies** (actuellement au nombre de 41 actives pour la commune) et en initiant un plan en faveur du prélèvement automatique pour les recettes et les dépenses. Désormais, les services de la Ville et de la Trésorerie avancent également de concert pour **renforcer l'efficacité de leurs procédures**, et **optimiser les chaînes du paiement des dépenses et du recouvrement des recettes**. Tout ceci en renforçant la fiabilité et la sécurité des comptes, notamment par de **nouvelles démarches de contrôle interne comptable et financier**. Avec à la clef une **maîtrise parfaite du calendrier de production des comptes**, la mise en œuvre des prérequis au basculement à la « M 57 » (instruction budgétaire et comptable qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024), la mise à niveau conjointe de l'actif immobilisé, le **développement de l'expertise comptable, fiscale et financière**, la réalisation d'une analyse financière, l'optimisation des bases fiscales, et la valorisation du patrimoine.

→ Ce partenariat extrêmement prometteur et d'ores et déjà entré dans sa phase active fera l'objet d'un **bilan annuel des avancées**

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

2.5.a - De nouveaux sites pour des services municipaux assurés de leur avenir

→ Capitale du Sud-Essonne, Étampes propose **des services publics municipaux de haute qualité**, qui déclinent au quotidien la feuille de route définie par l'autorité territoriale selon un principe d'exemplarité.

→ Afin de répondre aux légitimes attentes de la population, les agents de la Ville ont en grande majorité pris possession de leurs **nouveaux locaux** : ceux de la **Maison des services publics de la commune** (au carrefour des Religieuses) et ceux ayant appartenu précédemment au SIREDOM (rue de la Butte-Cordière). C'est grâce à la gestion redevenue saine des finances communales, que la Ville a pu faire l'acquisition, en décembre 2021, moyennant 1 453 000 euros, de ce dernier bâtiment, afin d'y installer les **Services Techniques**, ceci à la satisfaction générale. Quant à la Maison des services publics communaux, elle a fait l'objet de travaux d'aménagement non planifiés sous l'ancienne mandature, bien qu'indispensables, et pris en charge intégralement par l'équipe actuelle, pour un montant total de 683 000 euros.

→ Quand les premiers services (Finances, Ressources humaines, Informatique) ont emménagé dans la précipitation au carrefour des Religieuses, à l'automne 2019, rien n'était prévu pour leur arrivée. L'équipe précédente avait effectivement vendu à un promoteur la maison de la rue Saint-Mars où ils étaient logés jusqu'alors, mais sans anticiper pour leur arrivée à Saint-Gilles la requalification du site des Religieuses, alors établissement non habilité à recevoir du public.

Totalement repensé sous l'actuelle mandature, l'aménagement des sites municipaux se poursuivra en 2022.

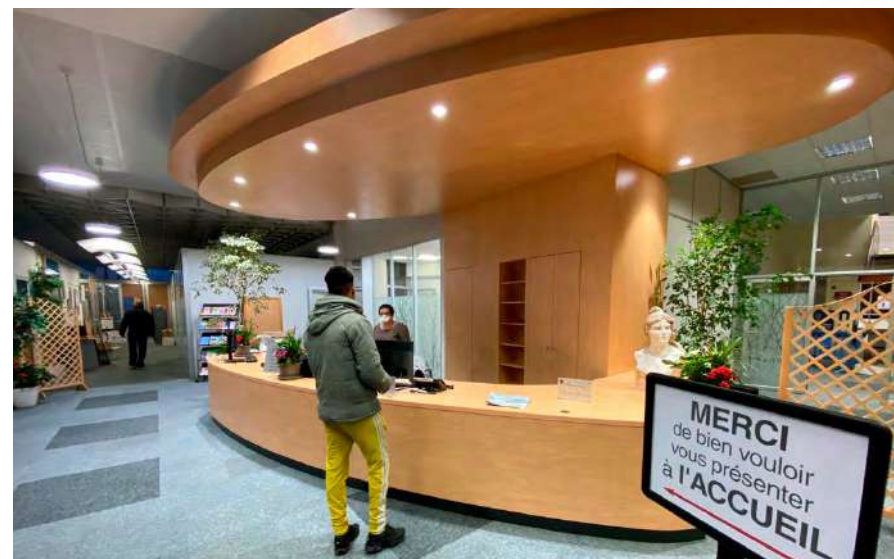


LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

→ Accessible aux Étampeois **depuis le 4 février 2022, la Maison des services publics** abrite les entités suivantes : Urbanisme, et Commande publique (depuis novembre 2021) ; Direction générale, Politique de la Ville, et Communication (depuis décembre 2021) ; CCAS, et Affaires générales : titres d'identité, élections, état civil, cimetières (depuis février 2022). Le transfert sur site d'autres services sera effectif cette année : Police municipale, Affaires scolaires, Transports, Facturation...

→ Les locaux occupés par les **Services Techniques** rue de la Butte-Cordière accueillent les entités suivantes (depuis décembre 2021) : Bâtiment, Voirie, Sports, Espaces verts, Fêtes et manutention, Régie, Sécurité et accessibilité, Hygiène et sécurité, Entretien, et Garage municipal de 3000 mètres carrés.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

2.5.b - La sécurité au cœur de l'action municipale

→ Depuis le début de cette mandature, la sécurité publique a été placée au cœur des orientations municipales. Sept recrutements sont venus renforcer la police municipale, également dotée de nouveaux moyens (véhicule supplémentaire, drones, VTT électriques achetés en 2021, et caméras-piétons qui seront acquises en 2022). L'amplitude de ses horaires a été revue et le nombre de patrouilles augmenté.

→ L'année 2022 verra également le déménagement et redéploiement du service de la Police municipale à la Maison des services publics municipaux. Les agents bénéficieront en ce nouveau lieu d'un espace de travail plus vaste qui accueillera aussi le Centre de supervision urbain (CSU). Véritable poste de pilotage de la vidéoprotection devenue incontournable pour la protection des Étampois sur la voie publique, ce dernier sera modernisé. En parallèle, se poursuivra le programme d'extension du parc de caméras, qui en compte actuellement 90.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

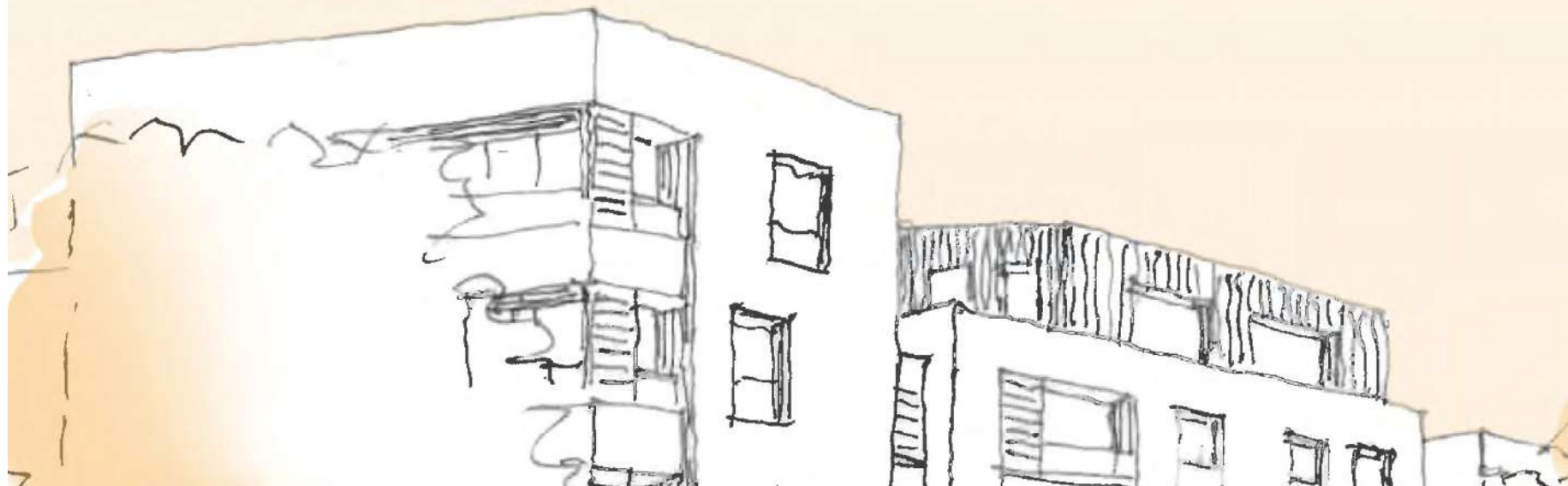
Les orientations pour 2022

2.5.c - Plan local d'urbanisme (PLU) et dématérialisation des demandes d'urbanisme

→ **Le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau de la commune** : incontournable pour le projet global d'aménagement de son territoire, il doit s'inscrire dans le respect des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements urbains, et de développement durable.

→ **Mal préparé par la municipalité précédente entre 2018 et 2020**, et voté juste une semaine avant le premier tour des élections municipales de 2020, le PLU a été immédiatement attaqué par le Préfet de l'Essonne. Saisi du dossier, le Tribunal de Versailles a rendu le 4 octobre 2021 un jugement défavorable à la Ville, issue évidente compte tenu des carences et irrégularités de ce PLU.

→ Opposé dès le départ à ce dossier mal construit et dont il avait dénoncé les erreurs, le maire actuel d'Étampes a entrepris, avec son équipe, par délibération du 30 juin 2021, **une modification et une révision générale du PLU**, qui le rendra conforme à la loi, tout en garantissant le développement harmonieux de la commune et le bien-être de ses habitants. À ce titre, la modification est menée en concertation avec les services de l'État, dans un esprit de confiance réciproque. L'appel public à la concurrence pour la modification et la révision du PLU a été lancé ; le choix du prestataire est attendu avant mars 2022.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

→ Autre innovation introduite le 1^{er} janvier 2022 : la **dématérialisation totale des demandes d'urbanisme**, par le biais d'un portail permettant aux Étampoises d'accomplir de multiples démarches avec une grande facilité :

URBANISME : UN GUICHET NUMÉRIQUE QUI FAIT GAGNER DU TEMPS

Au 1^{er} janvier 2022, la loi ELAN impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants la mise en place d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme permettant la saisie par voie électronique. Elle prévoit la dématérialisation totale des demandes d'urbanisme avec pour obligation d'accepter toutes les demandes par voie électronique, l'obligation de mettre en place un service en ligne dédié afin de réceptionner les demandes, la dématérialisation complète du circuit d'instruction avec l'objectif d'échanger des données numériques liées aux dossiers entre les différents acteurs (les centres instructeurs, les mairies, les services consultés ou encore les services de l'Etat). Afin de préparer au mieux ce changement, Étampes est Ville pilote, comme d'autres communes de l'Essonne pour le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Une démarche qui s'inscrit dans la logique de dématérialisation des dossiers papier permettant d'effectuer tout type de déclarations depuis son domicile, sans avoir besoin de se déplacer aux Services Techniques et plus précisément au Service

Urbanisme (19, rue Reverseaux). Voici le lien pour accéder au GNAU : <https://gnau13.operis.fr/etampes/gnau/#/compte>

Saisir et suivre une demande d'urbanisme de A à Z

Un lien qui est actif depuis le 12 janvier. Il suffit de créer son compte, se connecter. L'outil dispose de la méthode sécurisée d'authentification mise en place par l'Etat (France Connect). Le GNAU est un portail permettant d'effectuer de nombreuses démarches : s'informer sur les divers règlements, zonages applicables à la collectivité et sur les notes d'urbanisme, créer un ou plusieurs dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, saisir et suivre une demande d'urbanisme de A à Z. Une aide à la définition du dossier, des informations sur sa saisie, et la demande d'un rendez-vous sont disponibles dans différents onglets. « Nous avons été formés à un logiciel de gestion de dossiers numérisés qui se nomme Operis. Les habi-



tants et les professionnels (notaires, urbanistes, entreprises du bâtiment...) peuvent l'utiliser. Par exemple, les notaires ont envoyé 538 dossiers papier en 2020 de certificat d'urbanisme. Cela va arranger les professionnels, les particuliers et également in fine le service urbanisme puisque

nous gagnerons tout le temps que nous prenions à saisir les dossiers afin de pouvoir remplir d'autres missions », indique-t-on au Service Urbanisme de la Ville d'Étampes.

Renseignements complémentaires auprès du Service Urbanisme au 01 69 92 67 20.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

2.5.d - Logement, Renouvellement Urbain de Guinette ANRU 2, et PIV de La Croix-de-Vernailles

→ Dans le cadre de la **rénovation urbaine** initiée par le Maire d'Étampes et son équipe municipale, le bailleur social Les Résidences Yvelines-Essonne a lancé en décembre 2021 l'appel d'offres pour la réhabilitation de 234 logements et la démolition de 15 logements de la barre « Alizé », sur le plateau de Guinette, dans ce qui est plus communément appelés « les bâtiments rouges ». La Ville est ainsi en phase de consultation pour la concession d'aménagement.

→ Avec ce bailleur, la commune travaille sur un **programme de démolition / reconstruction** sur fonds propres. L'objectif — d'une priorité absolue — est de **dessiner sur le long terme l'avenir de Guinette** par de nouveaux logements qualitatifs, propre à satisfaire légitimement des habitants qui aiment la ville et leur quartier.

→ De plus, l'aménageur se chargera de **réaliser les espaces publics, un équipement jeunesse, et la création de voirie**. L'avenue Geoffroy-Saint-Hilaire sera requalifiée, tandis que trois nouvelles voies de desserte verront le jour, ainsi que des espaces paysagers, un espace public enrichi et rénové (notamment par des chemins piétonniers), des liaisons douces et des pistes cyclables.

→ Ce projet d'ensemble s'inscrit dans le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022



→ **La Croix-de-Vernailles** est directement concernée par un vaste **Plan d'investissement volontaire (PIV)** qui va considérablement profiter aux habitants, à travers la **production et la réhabilitation de logements** sociaux et intermédiaires. En étroite collaboration avec le bailleur social I3F, ce projet fort de l'équipe municipale a vu ses grandes orientations validées par l'État. Les habitants seront, bien sûr, étroitement associés à cette **évolution très favorable de leur cadre de vie**. Une première réunion du Groupement technique de relogement a été organisée le 14 décembre 2021. La Ville va présenter un dossier de candidature pour doubler cette opération d'un **Projet Urbain Partenarial (PUP)**, dans le but de **financer et d'aménager une offre d'équipements publics qualitative** répondant aux besoins et au bien-être des habitants.

→ **Le Centre social Rosa-Parks** a ouvert ses portes en septembre 2021. Emblématique du volontarisme de l'équipe municipale et du partenariat établi avec les acteurs locaux, il répond parfaitement aux besoins des habitants de La Croix-de-Vernailles. Cet espace de 600 mètres carrés conçu et réalisé avec des matériaux écoresponsables et non polluants regroupe tous les services sociaux utiles et nécessaires, et constitue un lieu de convivialité dont la montée en puissance sous poursuivra tout au long de l'année 2022.

→ **La lutte contre l'habitat indigne.** Outre le levier de l'OPAH détaillé ci-dessous, a été créé dans l'organigramme des services municipaux un Pôle Hygiène de l'Habitat dont le rôle est de cibler l'habitat indigne, à la rencontre des locataires mais aussi des propriétaires, qui peuvent faire appel aux agents pour dénoncer ou constater un désordre ou un trouble. En 2021, la commune a également cédé un terrain à la Croix-Rouge Française, pour lui permettre d'aménager un Centre d'hébergement d'urgence sociale. Enfin, la Ville a engagé un partenariat avec CDC Habitat, pour que cet organisme construise dans les trois ans deux nouvelles résidences du foyer Adoma, avec 221 logements pour les différents publics en difficultés et à la recherche d'un petit logement temporaire.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

2.5.e - L'Espace associatif Louis-Blériot

→ Étampes jouit d'une **extraordinaire vitalité du tissu associatif**. Pour accompagner et encourager son développement, la nouvelle équipe municipale a fait du nouvel Espace associatif Waldeck-Rousseau l'opération phare de l'année 2022.

→ Après l'emménagement des associations caritatives en 2016 et de clubs sportifs en 2017, une trentaine d'associations encore installées à l'Espace Waldeck-Rousseau vont prochainement s'installer sur le **nouveau site de Louis-Blériot**, qui accueillait jadis le lycée professionnel. D'importants travaux d'aménagement sont en cours depuis janvier 2022. Cette réhabilitation des locaux de l'ancien lycée professionnel s'étagera sur 11 mois. Neuf entreprises représentant pas moins de 16 corps de métiers (plombiers, plaquistes, électriciens...) interviennent sur le bâtiment. **La Maison des Associations sera livrée avant la fin de l'année 2022.**



2.5.f - La reconstruction de l'école Louise-Michel et le programme en faveur des établissements scolaires

→ En décembre 2020, l'**école maternelle Louise-Michel** était victime d'un incendie criminel. Depuis, l'équipe municipale travaille main dans la main avec la communauté éducative, pour **réhabiliter cet établissement scolaire** du quartier Saint-Martin. Les hypothèses de travail et le **calendrier de mise en œuvre** ont été présentés le 27 janvier 2022. L'architecte retenu sera désigné en avril 2022, et l'étude de conception sera menée de mai à septembre, ce qui permettra de lancer la consultation des travaux au mois d'octobre. En décembre 2022, le marché travaux sera attribué, et le chantier démarrera au mois de février 2023, pour se terminer au mois de juin, avec une levée des réserves en juillet 2023. **L'école devra être reçue pour la rentrée scolaire de septembre 2023.** Ce processus sera conduit en parfaite intelligence avec la communauté éducative. La partie du bâtiment non touchée par l'incendie sera rénovée : charpente totalement refaite, toiture végétalisée, aménagement d'une classe supplémentaire et d'une salle des maîtres.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

→ **L'école maternelle Jean de La Fontaine rénovée.** Également victime des tristes événements de décembre 2020, l'école maternelle Jean de La Fontaine a fait l'objet de multiples travaux diligentés par la Ville à l'été 2021. Deux salles de classe ont été entièrement refaites et deux autres partiellement. Le dortoir a également été remis à neuf, et le parking réaménagé avec notamment la création d'une nouvelle voie.

→ **Le programme d'équipement des écoles.** Fin 2021, la commune a passé commande de 135 détecteurs de CO2 dont le déploiement est prévu dans toutes les écoles maternelles et primaires. Les groupes scolaires Jacques-Prévert, Le Petit Prince, et Hélène-Boucher, ainsi que l'école des Prés, avaient déjà été équipés de ces indicateurs du bon renouvellement de l'air en espace clos, bien avant les recommandations gouvernementales.



Par ailleurs, la **Caisse des écoles** s'est inscrite dans le **Plan de Relance Numérique** de l'État. En janvier 2022, 9 écoles élémentaires de la Ville ont ainsi fait l'acquisition de **nouveaux vidéoprojecteurs** ou d'un **tableau numérique interactif** (TNI). Pendant le second semestre, ce dispositif sera complété par un ENT (Environnement Numérique de Travail) qui permettra une meilleure communication entre les équipes éducatives et les familles. Ce plan numérique représente un coût total de 49 419 euros. 16 848 euros sont pris en charge par la Caisse des écoles et 32 571 euros procèdent de subventions par l'Éducation nationale.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

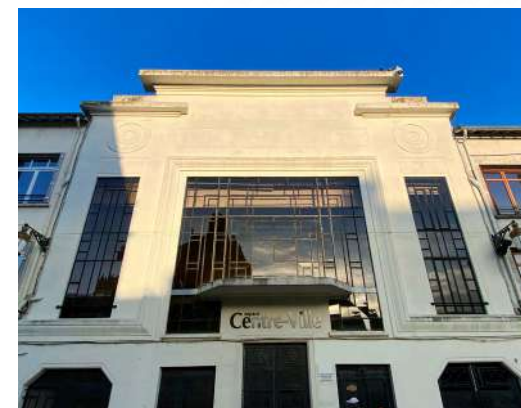
Les orientations pour 2022

2.5.g - L'Action Cœur de Ville : OPAH et ancienne Galerie marchande

→ **Le dispositif Action Cœur de Ville** offre d'intéressantes perspectives pour accroître la **revitalisation du centre-ville historique**, travailler sur son développement économique, et améliorer son parc de logements, l'accessibilité et la mobilité. Deux axes prioritaires ont été dessinés par l'équipe municipale : le dispositif de l'OPAH et la renaissance de l'ancienne Galerie marchande.

→ **Activer le dispositif OPAH.** En janvier 2022, la commune a manifesté à l'État son souhait que celui-ci s'engage dans la phase active du processus d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH – RU), afin de répondre aux **problématiques d'habitat en centre-ville**. Ce dispositif permet une **stratégie globale d'intervention sur l'habitat privé et singulièrement sur l'habitat indigne**, dont la persistance doit être combattue. Le centre-ville d'Étampes se caractérise par une représentation des immeubles construits avant 1915 bien plus forte que dans le reste de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE), puisque son pourcentage est de 55 % contre 34 % dans l'agglomération. En outre, la dégradation des logements touche toutes les catégories du parc privé (copropriété, monopropriété, maison individuelle), les estimations dressées au printemps 2021 faisant apparaître que, parmi ces logements, 320 pourraient faire l'objet de travaux lourds de rénovation, alors même que le niveau de ressources des propriétaires occupants est significativement plus bas que dans le reste de la CAESE, à l'image du revenu moyen des ménages, toutes catégories confondues (1 600 euros/UCm contre 1 800 euros/UCm).

→ **Faire renaître l'ancienne Galerie marchande.** La CAESE ayant renié en 2021 ses déclarations d'intention faites en novembre 2019, d'inscrire comme prioritaires l'achat et de l'aménagement de l'ancienne Galerie marchande située place de l'Hôtel de Ville, l'équipe municipale a repris et repensé ce dossier, pour en faire le vecteur de la **redynamisation du cœur de ville**. À l'exception d'un seul lot, tous les espaces de la Galerie marchande qui ne lui appartenaient pas encore ont ainsi été achetés par la commune en 2021 et 2022. Cette prise de possession dégage la voie à l'élaboration d'un projet de réhabilitation et renaissance de la Galerie, autour de l'axe privilégié d'installation d'un cabinet médical et paramédical avec de nombreux spécialistes.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

2.5.h - Cadre de vie, transition énergétique et développement durable

→ **Un éclairage public modernisé.** Engagée jusqu'en 2026 avec son bailleur pour l'éclairage public, la Ville poursuit la modernisation de son réseau avec pour axe prioritaire les économies d'énergie. Ce marché à Performance énergétique prévoit notamment le remplacement des lanternes à lampes traditionnelles par des luminaires à LED de la technologie la plus récente. Ce programme de déploiement concerne tous les quartiers.



→ **Étampes, ville verte.** Comme en 2021, l'équipe municipale s'engage à poursuivre l'entretien et le renouvellement de ses espaces paysagers. Outre le remplacement des arbres malades, ce programme insiste sur l'extension du « poumon vert ». Après la quarantaine d'arbres plantés fin 2021, et en sus des parcs, jardins, et autres espaces arborés, la commune entretient ainsi un ensemble de 300 jardinières, 22 massifs et 350 bacs à fleurs dans tous les quartiers de la ville.



→ **Bienvenue aux vélos.** Alors qu'en 2021, de nombreux Étaminois ont d'ores et déjà bénéficié de l'attribution d'un soutien financier de la Ville pour équiper leur vélo, cette aide municipale va monter en puissance en 2022. Positive pour le portefeuille et pour la planète, la subvention s'adresse aux Étaminois désireux de bien appareiller leur vélo à assistance électrique ou classique. Ce dispositif mis en place par l'équipe municipale favorise et sécurise le déplacement des cyclistes aussi bien dans leur vie quotidienne que pour leurs loisirs.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

→ **Pour une alimentation saine et locale.** La Ville fait évoluer sa production et ses achats pour nourrir les enfants des écoles et des accueils de loisirs, les personnes âgées qui font appel au port de repas à domicile, et les agents de la collectivité qui déjeunent au restaurant communal. Après avoir instauré depuis une vingtaine d'années un repas bio tous les mois, et doté la cuisine municipale d'une légumerie, pour travailler en circuit court les produits frais des producteurs locaux, la municipalité poursuit son engagement de transition écologique, en augmentant la part de produits issus de l'agriculture locale et biologique. En parallèle, pour mettre fin à l'usage des barquettes en plastique, la Ville fait le choix en 2022 d'une fourniture de barquettes 100 % végétales pour livrer et réchauffer les plats.



→ **Bientôt un nouveau lieu de vie à Saint-Pierre.** Soucieuse de la qualité de vie et d'un accès aux services doublé de convivialité dans tous les quartiers de la ville, la commune a fait l'acquisition, en mai 2021, de l'ancien «Relai des chasseurs», à Saint-Pierre. Bientôt réhabilités, les 120 mètres carrés de cet immeuble à l'angle de l'avenue de Coquerive et de la rue Sadi-Carnot donneront naissance à un lieu d'accueil intergénérationnel.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations pour 2022

2.5.i - Patrimoine et culture

→ **Collégiale Notre-Dame.** Prévus en 2020 puis 2021, les **travaux de restauration de l'église** portant sur l'assainissement de la partie nord-ouest de l'édifice ont été retardés en raison des campagnes de diagnostic archéologique imposées par l'État. Sous réserve de l'accord des services concernés, ces travaux subventionnés par la DRAC à hauteur de 40 % du montant total HT commenceront en 2022. Leur coût prévisionnel s'élève à 122 304 euros pour la tranche ferme et à 149 053 euros pour la tranche complémentaire. Outre ces dépenses d'investissement, sont prévus le démoussage de la toiture nord et le nettoyage des chéneaux.

→ Reportées en raison la pandémie, les **festivités du millénaire de la collégiale Notre-Dame** auront lieu en 2022-2023 avec un programme de concerts, d'expositions, de représentations théâtrales, et la présentation d'un quatuor d'instruments à cordes frappés des armes d'Étampes, lesquels intégreront les collections d'objets d'art de la commune.

→ Également victime de la crise sanitaire, la **saison culturelle de programmation théâtrale** et de spectacles vivants fera son retour en mars 2022. Le **cycle de conférences** des Samedis de l'Histoire reprendra en septembre 2022.

→ **Restauration de l'Hôtel de Ville.** Les travaux de restauration des toitures et de reprise des façades de l'Hôtel de Ville seront lancés en 2022. Ils porteront en premier lieu sur le bâtiment A qui abrite l'escalier d'honneur, pour un montant prévisionnel de 148 081 euros (260 451 euros avec la reprise des parties intérieures). Cette opération est subventionnable par l'État, à hauteur de 20 % du montant total HT des travaux.

→ **Phase préalable à la restauration de l'église Saint-Martin.** En 2021, avant toute restauration, l'État a demandé à la commune une étude complémentaire de relevés architecturaux, programmée en 2022. D'un coût de 22 560 euros, cette étude est éligible à une subvention de l'État à hauteur de 40 % de son montant total HT.



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

	DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT 39 439 914,76 €	Déficit reporté	- €	Excédent reporté	1 356 110,04 €
	Charges de gestion	11 615 450,05 €	Impôts et taxes	26 433 626,00 €
	Charges de personnel	19 186 954,77 €	Dotations	6 848 521,19 €
	Intérêt de la dette	1 169 750,00 €	Produits des services	2 126 988,00 €
	Autres charges de gestion + charges except.	4 086 235,25 €	Exceptionnelles - Financier - Autres	2 505 684,53 €
	Amortissements	759 542,00 €	Atténuation de charges	153 105,00 €
	Autofinancement	2 621 982,69 €	Opérations d'ordre	15 880,00 €
	DEPENSES		RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT 18 818 084,63 €	Déficit reporté	896 376,70 €	Excédent reporté	
			Affectation excédent	3 273 462,81 €
	Remboursement dette	3 625 037,72 €	Emprunts	3 500 000,00 €
	Nouvelles opérations	9 959 416,47 €		
	Restes à réaliser	4 321 373,74 €	Reste à réaliser	1 944 287,63 €
	Autres - Rembt TAM	- €	Subventions	2 793 578,00 €
	Opérations d'ordre	15 880,00 €	FCTVA + TAM	1 350 000,00 €
			Autres immo.	
			Produits des cessions	2 575 231,50 €
			Amortissements	759 542,00 €
			Autofinancement	2 621 982,69 €

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

3.1 - En fonctionnement

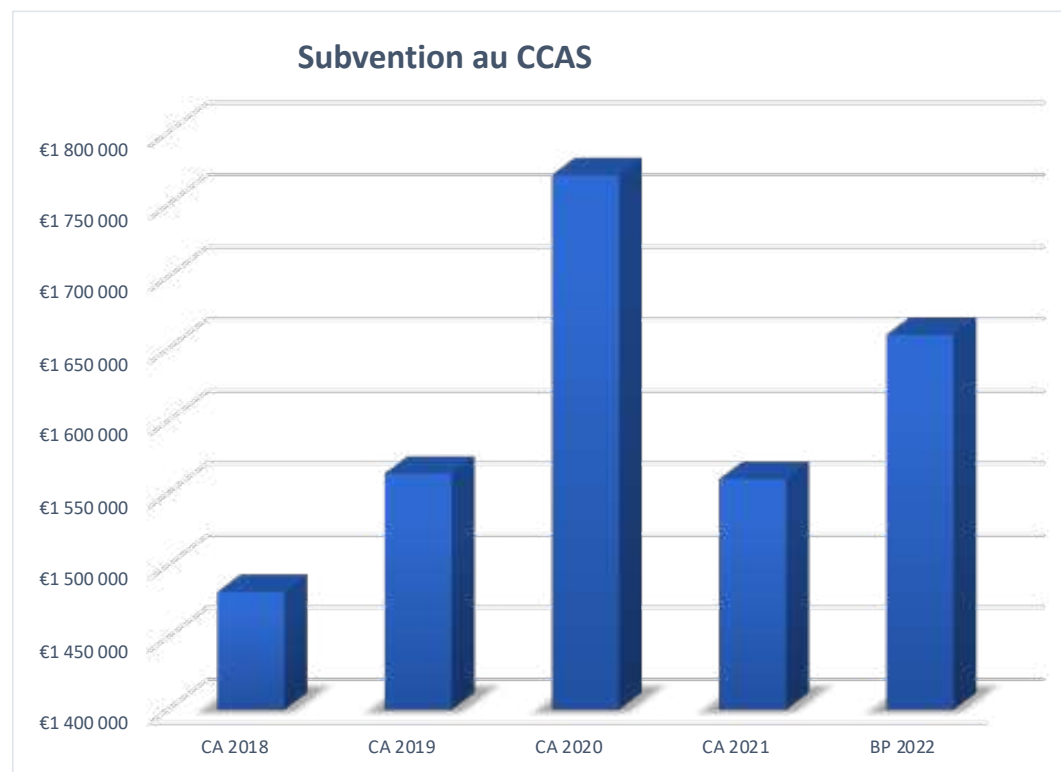
L'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2022, bien que la réforme de la taxe d'habitation fasse perdre à la collectivité 530 000 euros par an, et que le désengagement de la CAESE dans le dossier de la gestion des déchets représente un impact négatif de 300 000 euros par an.

- Le détail par chapitre du budget prévisionnel 2022 démontre la maîtrise de l'évolution des dépenses dans le temps. En effet, on peut constater une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de - 0.81 %.
- Si deux postes augmentent – celui de la masse salariale et celui des dépenses à caractère général – il importe d'observer que cette augmentation demeure nettement inférieure à celle de l'inflation (qui dépasse 3 %).
- Les subventions d'équilibre des budgets du CCAS et de la Caisse des Écoles seront ajustées. La Ville sera toujours le garant des besoins afférents à ces deux budgets.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

En fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Subvention au CCAS	1 481 750,00 €	1 563 785,00 €	1 770 855,00 €	1 560 000,00 €	1 660 100,00 €



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

En fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	BP 2021	« Mandaté (1) »	« Rattachements (2) »	CA 2021	BP 2022	Evol BP 2022/2021	Evol BP/CA 2022/2021
011 - Charges à caractère général	11 355 682,95 €	9 350 730,40 €	1 335 214,20 €	10 685 944,60 €	11 615 450,05 €	2,29%	8,70%
012 - Charges de personnel	18 801 535,00 €	18 669 480,82 €	16 419,95 €	18 685 900,77 €	19 186 954,77 €	2,05%	2,68%
014 - Atténuation de produits	1 059 000,00 €	200 411,00 €	830 000,00 €	1 030 411,00 €	229 000,00 €	-78,38%	-77,78%
65 - Autres charges de gestion courante	3 200 075,00 €	2 979 756,85 €	12 520,55 €	2 992 277,40 €	3 115 090,72 €	-2,66%	4,10%
Total des dépenses de gestion courante	34 416 292,95 €	31 200 379,07 €	2 194 154,70 €	33 394 533,77 €	34 146 495,54 €	-0,78%	2,25%
66 - Charges financières	1 218 700,00 €	620 522,80 €	561 159,75 €	1 181 682,55 €	1 169 750,00 €	-4,02%	-1,01%
67 - Charges exceptionnelles	716 491,53 €	1 658 178,54 €	304,34 €	1 658 482,88 €	696 491,53 €	-2,79%	-58,00%
68 - Dotation aux amortissements et provisions	- €	45 652,85 €	- €	45 652,85 €	45 653,00 €	0,00%	0,00%
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	36 351 484,48 €	33 524 733,26 €	2 755 618,79 €	36 280 352,05 €	36 058 390,07 €	-0,81%	-0,61%
023 - Virement à la section d'investissement	3 589 129,08 €	- €	- €	- €	2 621 982,69 €	-26,95%	0,00%
042 - Opérations d'ordre	699 336,00 €	6 414 912,58 €	- €	6 414 912,58 €	759 542,00 €	8,61%	-88,16%
Total des dépenses d'ordre	4 288 465,08 €	6 414 912,58 €	- €	6 414 912,58 €	3 381 524,69 €	-21,15%	-47,29%
Total des dépenses de fonctionnement	40 639 949,56 €	39 939 645,84 €	2 755 618,79 €	42 695 264,63 €	39 439 914,76 €	-2,95%	-7,62%

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

En fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	BP 2021	« Mandaté (1) »	« Rattachements (2) »	CA 2021	BP 2022	Evol BP 2022/2021	Evol BP/CA 2022/2021
013 - Atténuation de charges	150 000,00 €	133 753,94 €	- €	133 753,94 €	153 105,00 €	2,07%	14,47%
70 - Produits des services	2 105 922,70 €	1 798 241,69 €	212 187,41 €	2 010 429,10 €	2 126 988,00 €	1,00%	5,80%
73 - Impôts et taxes	26 260 514,00 €	26 222 043,96 €	163 083,64 €	26 385 127,60 €	26 433 626,00 €	0,66%	0,18%
74 - Dotations et participations	7 111 904,00 €	6 842 627,52 €	38 385,27 €	6 881 012,79 €	6 848 521,19 €	-3,70%	-0,47%
75 - Autres produits de gestion courante	295 014,00 €	223 232,86 €	71 075,41 €	294 308,27 €	269 240,00 €	-8,74%	-8,52%
Total des recettes de gestion courante	35 923 354,70 €	35 219 899,97 €	484 731,73 €	35 704 631,70 €	35 831 480,19 €	-0,26%	0,36%
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	87 000,00 €	6 800 954,32 €	4 665,45 €	6 805 619,77 €	1 507 300,00 €	1632,53%	-77,85%
78 - Reprise de provision	683 491,53 €	- €	- €	- €	729 144,53 €	100,00%	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	36 693 846,23 €	42 020 854,29 €	489 397,18 €	42 510 251,47 €	38 067 924,72 €	3,74%	-10,45%
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	16 299,00 €	54 781,68 €	- €	54 781,68 €	15 880,00 €	-2,57%	-71,01%
043 - Opération d'ordre intérieur de la section	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des recettes d'ordre	16 299,00 €	54 781,68 €	- €	54 781,68 €	15 880,00 €	-2,57%	-71,01%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 929 804,33 €	3 929 804,33 €	- €	3 929 804,33 €	1 356 110,04 €	-65,49%	-65,49%
Total des recettes de fonctionnement	40 639 949,56 €	46 005 440,30 €	489 397,18 €	46 494 837,48 €	39 439 914,76 €	-2,95%	-15,17%



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

En investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Crédits ouverts 2021	CA2021	Restes à réaliser 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR 2021	Evol BP 2022/2021	Evol BP/CA 2022/2021
20 - Immobilisations incorporelles	1 873 541,01 €	594 681,29 €	799 878,34 €	642 080,13 €	1 441 958,47 €	-23,04%	142,48%
204 - Subvention d'équipement	216 080,00 €	62 145,00 €	113 935,00 €	- €	113 935,00 €	-47,27%	83,34%
21 - Immobilisation corporelles	3 542 742,75 €	2 570 468,67 €	388 638,39 €	923 450,00 €	1 312 088,39 €	-62,96%	-48,96%
23 - Immobilisations en cours	8 686 967,90 €	3 409 181,76 €	2 122 135,45 €	8 393 886,34 €	10 516 021,79 €	21,06%	208,46%
Total des dépenses d'équipement	14 319 331,66 €	6 636 476,72 €	3 424 587,18 €	9 959 416,47 €	13 384 003,65 €	-6,53%	101,67%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	876 405,71 €	22 816,34 €	853 589,37 €	- €	853 589,37 €	-2,60%	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 950 280,00 €	5 948 806,41 €	- €	3 625 037,72 €	3 625 037,72 €	-39,08%	-39,06%
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des dépenses financières	6 826 685,71 €	5 971 622,75 €	853 589,37 €	3 625 037,72 €	4 478 627,09 €	-34,40%	-25,00%
45.. - Opérations pour compte de tiers	43 197,19 €		43 197,19 €	- €	43 197,19 €	0,00%	100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	21 189 214,56 €	12 608 099,47 €	4 321 373,74 €	13 584 454,19 €	17 905 827,93 €	-15,50%	42,02%
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	16 299,00 €	54 781,68 €	- €	15 880,00 €	15 880,00 €	-2,57%	-71,01%
041 - Opération patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	0,00%
Total des dépenses d'ordre	16 299,00 €	54 781,68 €	- €	15 880,00 €	15 880,00 €	-2,57%	-71,01%
001 - Déficit reporté	1 321 403,16 €	1 321 403,16 €	- €	896 376,70 €	896 376,70 €	-32,16%	-32,16%
Total des dépenses d'investissement	22 526 916,72 €	13 984 284,31 €	4 321 373,74 €	14 496 710,89 €	18 818 084,63 €	-16,46%	34,57%

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

En investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Crédits ouverts 2021	CA2021	Restes à réaliser 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR 2021	Evol BP 2022/2021	Evol BP/CA 2022/2021
13 - Subvention d'investissement	3 279 814,52 €	971 672,22 €	1 012 432,13 €	2 793 578,00 €	3 806 010,13 €	16,04%	36,24%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 438 928,68 €	3 377 691,00 €	- €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	1,78%	0,00%
Total des recettes d'équipement	6 718 743,20 €	4 349 363,22 €	1 012 432,13 €	6 293 578,00 €	7 306 010,13 €	8,74%	16,09%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 540 710,52 €	1 694 412,01 €	- €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	-46,87%	0,00%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	628 919,80 €	628 919,80 €	- €	3 273 462,81 €	3 273 462,81 €	420,49%	0,00%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	300,00 €	- €	- €	- €	0,00%	-100,00%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	8 889 480,93 €	- €	931 855,50 €	2 575 231,50 €	3 507 087,00 €	-60,55%	36,19%
Total des recettes financières	12 059 111,25 €	2 323 631,81 €	931 855,50 €	7 198 694,31 €	8 130 549,81 €	-32,58%	12,94%
45.. - Opérations pour compte de tiers	43 197,19 €	- €	- €	- €	- €	-100,00%	100,00%
Total des recettes réelles d'investissement	18 821 051,64 €	6 672 995,03 €	1 944 287,63 €	13 492 272,31 €	15 436 559,94 €	-17,98%	14,41%
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 006 529,08 €	- €	- €	2 621 982,69 €	2 621 982,69 €	-12,79%	100,00%
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	699 336,00 €	6 414 912,58 €	- €	759 542,00 €	759 542,00 €	8,61%	0,00%
041 - Opération patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	-100,00%
Total des recettes d'ordre	3 705 865,08 €	6 414 912,58 €	- €	3 381 524,69 €	3 381 524,69 €	-8,75%	0,00%
001 - Résultat de d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	-100,00%	-100,00%
Total des recettes d'investissement	22 526 916,72 €	13 087 907,61 €	1 944 287,63 €	16 873 797,00 €	18 818 084,63 €	-16,46%	11,52%

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Tableau des opérations prioritaires

LIBELLÉ	BP 2022
Réhabilitation Blériot R+2	3 151 800,00 €
Modernisation de l'éclairage public	2 030 000,00 €
Transformation terrain au stade Minier	1 225 000,00 €
Reconstruction École Louise Michel (Phase 2022)	459 600,00 €
Toiture de l'Hôtel de Ville	427 300,00 €
Réhabilitation extension Blériot espace caritative	416 200,00 €
Terrain foot-five quartier Saint Michel	305 000,00 €
Travaux de voirie	302 000,00 €
Travaux du bâtiment des Services Techniques	247 600,00 €
Eglise Notre Dame	176 400,00 €
Vidéo-protection	155 000,00 €
Téléphonie, Informatique, Licences	154 500,00 €
Acquisition de véhicules	110 000,00 €
Acquisition de mobilier et d'équipement scolaire	66 000,00 €
Équipement de la Police Municipale	31 000,00 €

LES RESSOURCES HUMAINES

Conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015, au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, et à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le ROB présente, au titre du dernier exercice connu (2021), les informations relatives à la structure des effectifs de la collectivité, à ses dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail, mais aussi l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel il se rapporte (2022).



LES RESSOURCES HUMAINES

Les données relatives à la structure des effectifs

4.1.a - Évolution des effectifs

Évolution des effectifs au 31 décembre	EFFECTIFS CONSTATÉS AU 31/12/2020	ROB 2021	EFFECTIFS CONSTATÉS AU 31/12/2021	ROB 2022
Titulaires, stagiaires	338	338	353	378
Contractuels permanents	82	117	81	89
Activité accessoire	11	10	6	6
Agents horaires, vaca- taires, stagiaires école	39	40	46	47
Contractuels occasionnels	123	113	116	91
Contractuels remplaçants	11	15	11	10
Collaborateur de cabinet	1	0	0	2
Apprentis	1	3	3	3
Contrats aidés	2	5	7	7
TOTAL	608	641	623	633

LES RESSOURCES HUMAINES

Les prévisions 2022

ENTRÉES	
Recrutement d'agents titulaires	9
Recrutements d'agents contractuels	10
SORTIES	
Départs titulaires	4
Départs contractuels	5
MOUVEMENTS DE PERSONNEL	
Mise en stage	22
Détachement sur emplois de collaborateur de cabinet	2
Passage sur vacance d'emploi	30

L'écart de 10 postes entre les effectifs constatés au 31 décembre 2021 et le BP 2022 ne correspond pas seulement à des créations de postes, mais aussi à des emplois vacants inoccupés, notamment :

- 2 postes de policiers municipaux
- 1 gestionnaire comptable
- 1 gestionnaire de la commande publique,
- 1 responsable « Urbanisme »...

LES RESSOURCES HUMAINES

Rapport effectifs (EFF)

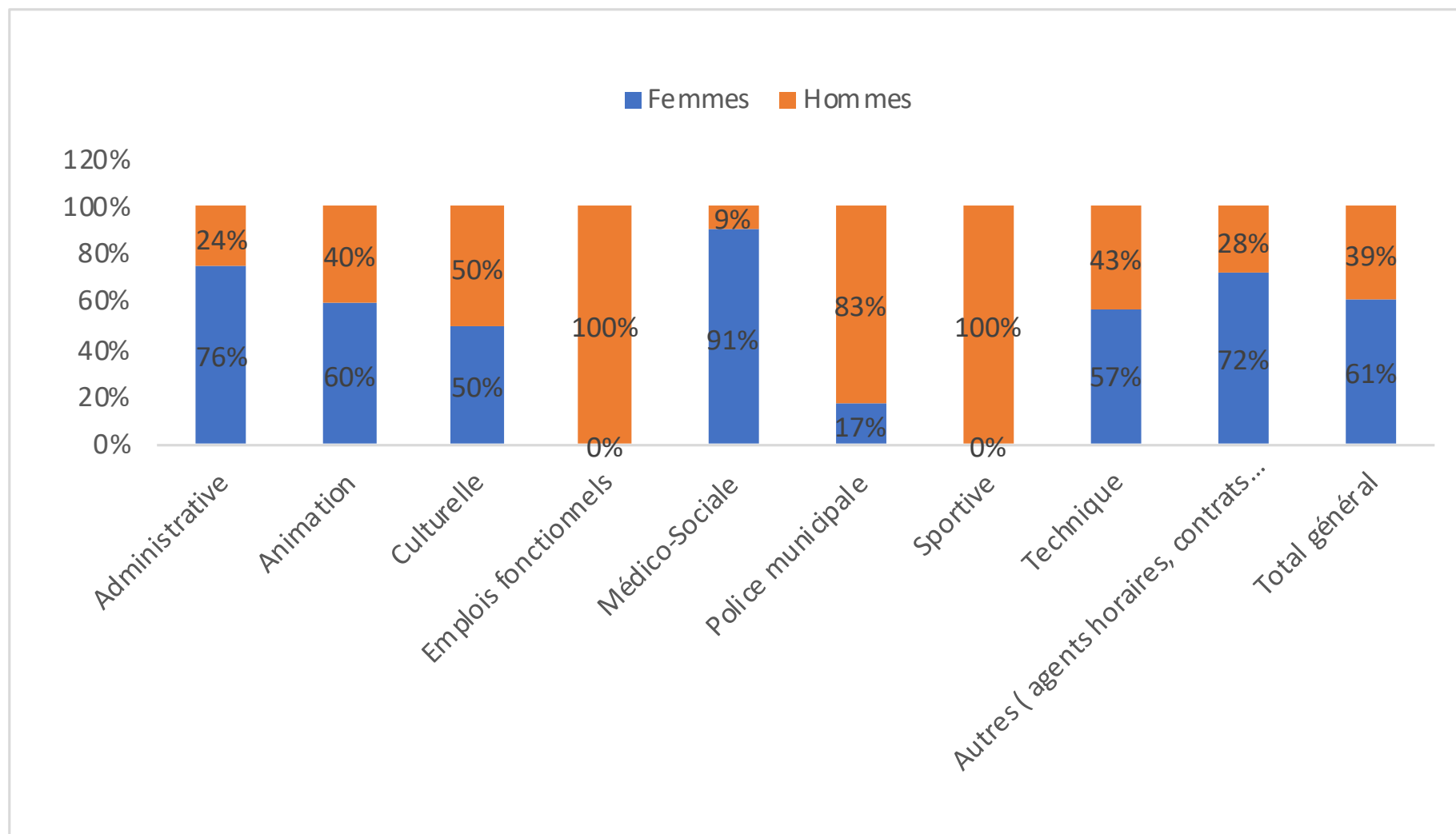
4.1.b - Rapport effectifs (EFF) / équivalents « temps plein » (ETP) au 31 décembre 2021

Profil	Total entre janv. 21 et déc. 21		Moyenne mensuelle	
	ETP	EFF	ETP	EFF
Titulaire CNRACL	4 066,49	4 145	336,92	345
Contractuel	1 837,04	3 005	153,09	250
Emplois aidés et apprentis	73,01	96	6,09	8
Vacataire soumis à cotisations	44,27	212	3,69	18
TOTAL	6 020,81	7 458	499,79	621

LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des femmes et des hommes

4.1.c - Répartition des femmes et des hommes par filière au 31/12/2021



LES RESSOURCES HUMAINES

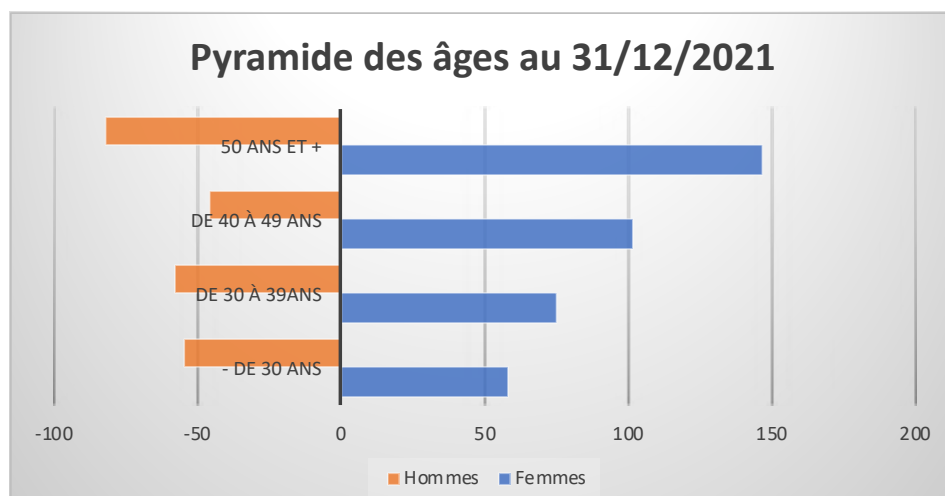
Répartition des femmes et des hommes

Filières	Femmes			Hommes		
	2020	2021	Évolution	2020	2021	Évolution
Administrative	94	87	-7 %	25	28	12 %
Technique	185	194	5 %	144	145	1 %
Culturelle	2	2	0 %	2	2	0 %
Sportive	0	0		4	3	-25 %
Animation	52	64	23 %	26	44	69 %
Médico-sociale	18	20	11 %	2	2	0 %
Police municipale	0	2		10	10	0 %
Autres (agents horaires, contrats aidés et apprentis)	26	13	-50 %	18	5	-72 %
Emplois fonctionnels	1	0	-100 %	1	2	100 %
Total général	378	382	1 %	232	241	4 %

LES RESSOURCES HUMAINES

Pyramide des âges

4.1.d - Pyramide des âges (au 31/12/2021)



→ **Le vieillissement des agents** de la Ville d'Étampes apparaît notable et régulier, sans être propre à notre collectivité. En effet, depuis 2020, et contrairement à la part des agents les plus jeunes, celle des agents ayant atteint l'âge de 40 ans et plus a augmenté.

→ Ce phénomène nécessite d'être pris en compte dans le cadre d'une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** de la Ville d'Étampes. Aussi, une réflexion devra être menée afin d'anticiper les futurs départs à la retraite, et de permettre la transmission ainsi que la continuité des savoirs et des compétences.

Tranches d'âge	Femmes		Hommes		Total général		
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Rappel 2020
50 ans et +	147	38 %	82	34 %	229	37 %	34 %
40 à 49 ans	102	27 %	46	19 %	148	24 %	28 %
30 à 39 ans	75	20 %	58	24 %	133	21 %	20 %
-30 ans	58	15 %	55	23 %	113	18 %	17 %
Total général	382	100 %	241	100 %	623	100 %	100 %

LES RESSOURCES HUMAINES

Départs à la retraite

4.1.e - Prospective sur les futurs départs à la retraite

Nombre d'agents ayant atteint 62 ans et +	Femmes	Hommes	Total
Au 31/12/2021	18	10	28
Agents supplémentaires courant 2022	7	4	11
Agents supplémentaires courant 2023	11	7	18
Agents supplémentaires courant 2024	13	2	15

→ Au cours de l'année 2021, 18 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite et quitté la collectivité.

LES RESSOURCES HUMAINES

Données relatives à l'absentéisme

Absences	Nombre d'agents concernés		Nombre de jours d'absence	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Maladie ordinaire	71	185	2 636	7 263
Accident de travail	10	21	742	824
Accident de trajet	0	3	0	36
Congé de longue maladie	3	6	406	1 565
Congé de longue durée	0	1	0	365
Total en nombre de jours	3 784 Soit 10 postes à 35 h		10 053 Soit 27,5 postes à 35 h	

LES RESSOURCES HUMAINES

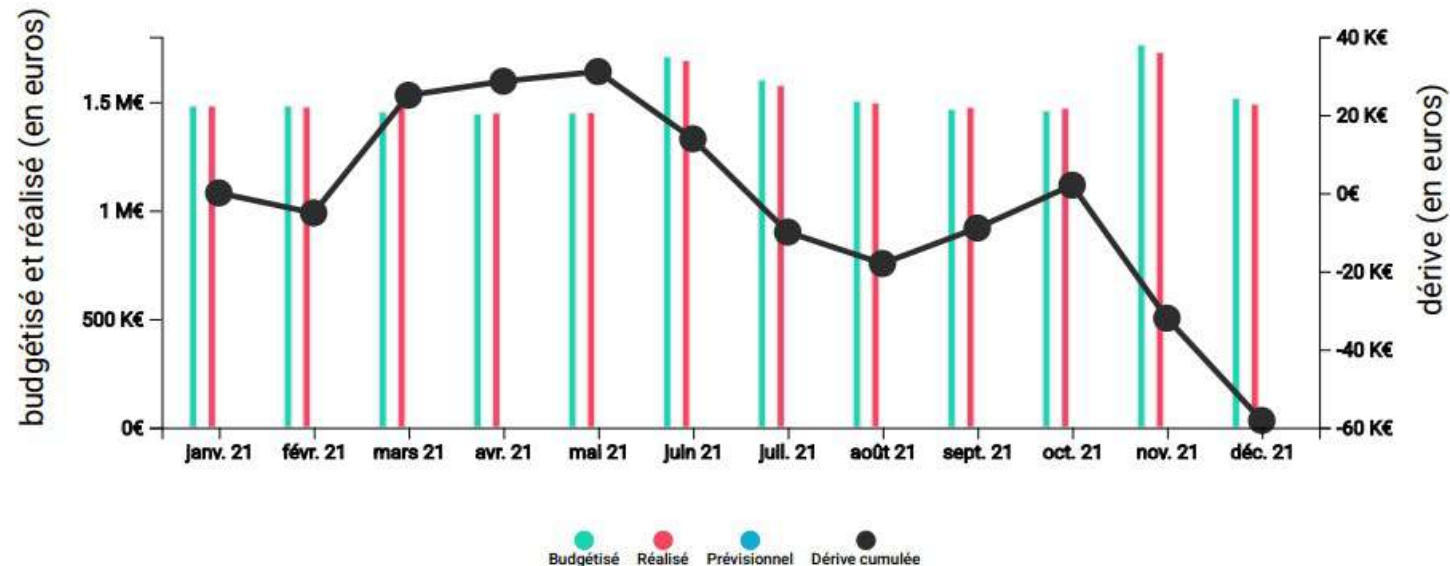
Données relatives aux dépenses de personnel

4.3.a - Retour sur l'utilisation du budget « personnel » en 2021 — ligne Paie

COMPOSITION DU BP 2021 — CHAPITRE 012	
	BP 2021
PAIE	18 334 805 €
ASS. STAT	156 730 €
MÉDECINE DU TRAVAIL	60 000 €
FIPHFP (Fonds... personnes handicapées)	25 000 €
AUTRES (mise à disposition, recours à du personnel temporaire...)	225 000 €
TOTAL	18 801 535 €

LES RESSOURCES HUMAINES

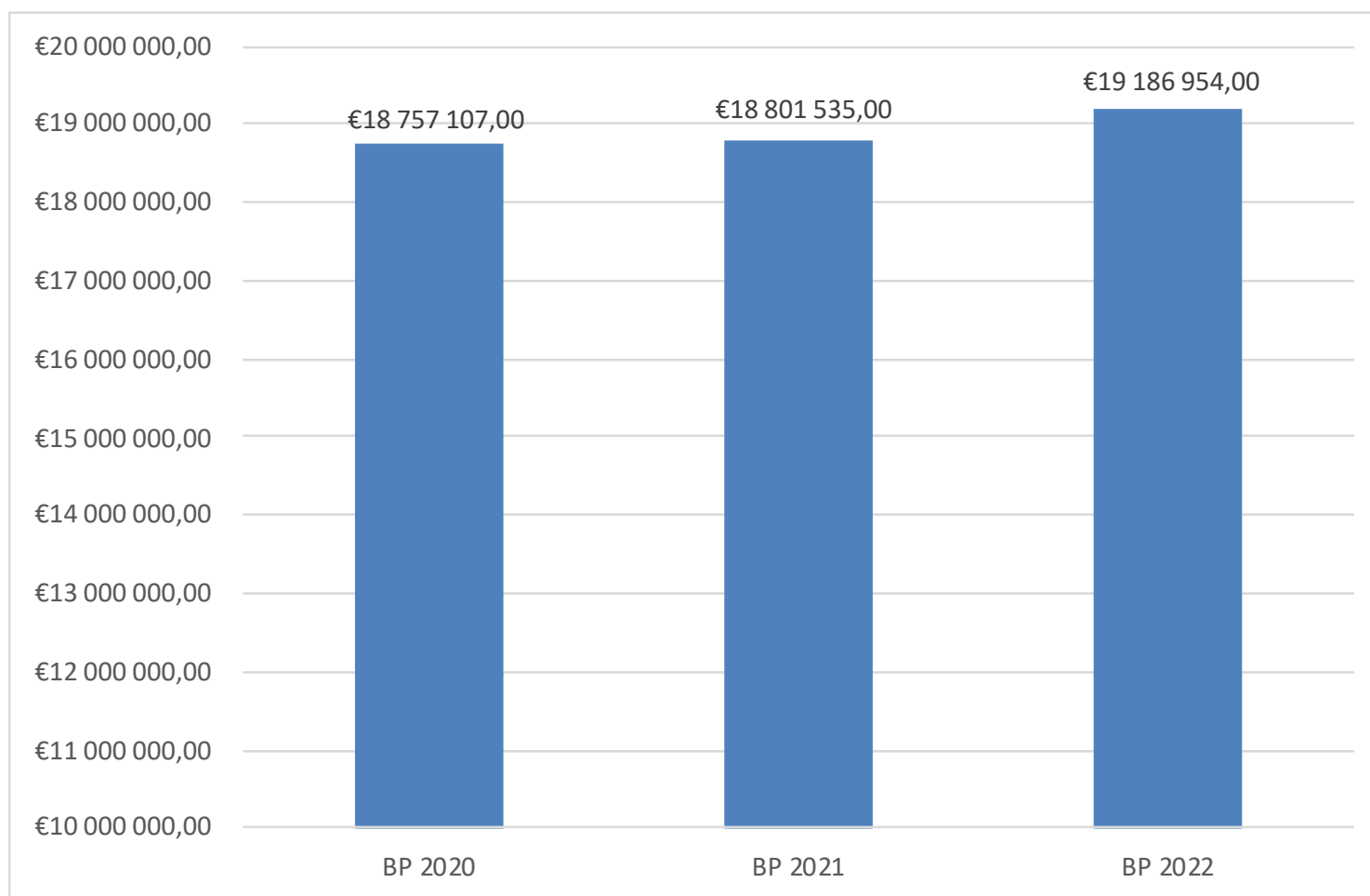
Données relatives aux dépenses de personnel



LES RESSOURCES HUMAINES

Évolution des prévisions budgétaires

4.3.b - Évolution des prévisions budgétaires depuis 2020



LES RESSOURCES HUMAINES

Paramètres d'évolution

4.3.c - Prévisions budgétaires 2022 : les différents paramètres d'évolution

- Dans le cadre du DOB 2022, l'orientation première de la collectivité est une gestion maîtrisée et optimisée de la masse salariale.
- Pour 2022, les prévisions en dépenses de personnel s'élèvent à 19 186 954 euros, soit une augmentation de 2 % (+ 385 419 euros) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse mesurée s'explique essentiellement par les dispositions et réalités suivantes :
- La poursuite de la résorption de l'emploi précaire, en proposant cette année encore aux agents horaires un passage en CDD ou leur mise en stage
- + 6 000 euros au titre de la rémunération des agents recenseurs
- + 11 000 euros au titre de l'augmentation de la cotisation patronale CNFPT liée à la contribution apprentissage
- + 106 175 euros au titre de l'impact au 1er janvier 2022, de la mise en œuvre du décret n° 2021-1819, qui prévoit une revalorisation indiciaire des catégories C
- + 74 280 euros au titre de l'impact au 1er janvier 2022, de la mise en œuvre du décret n° 2021-1818, qui prévoit une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année. Certains agents vont ainsi gagner jusqu'à 2 échelons sur l'année en cours, ce qui influe significativement sur le coût du GVT (glissement vieillissement technicité)
- L'augmentation du GVT — observée à hauteur de 2,10 % entre janvier et décembre 2021, contre 1,9 % sur l'année 2020
- + 50 000 euros d'enveloppe pour la rémunération des agents qui participeront aux élections législatives et présidentielles (4 tours)
- + 2 320 euros au titre du versement de la prime de précarité pour les fins de contrat depuis le 1er janvier 2021
- Les recrutements prévus sur emplois vacants

LES RESSOURCES HUMAINES

Salaires et autres charges

4.3.d - La structure des salaires au sein de la collectivité

PROFILS DE RÉMUNÉRATION :	BP 2021	BP 2022
Rémunération principale des titulaires	7 098 558 €	7 543 346 €
Autres rémunérations des titulaires : NBI, SFT, IR, primes	2 318 232 €	2 320 052 €
Rémunération des non titulaires	4 846 438 €	3 354 531 €
Autres rémunérations : contrats aidés, apprentis	179 721 €	144 479 €
Cotisations patronales	5 005 404 €	5 218 370

4.3.e - Autres charges

	BP 2021	BP 2022
Médecine préventive / analyses / Comité médical / Commission de Réforme	60 000 €	60 000 €
Assurance du personnel	156 730 €	156 730 €
FIPHFP (fonds... personnes handicapées...)	25 000 €	25 000 €
Allocation chômage	216 873 €	139 445 €

LES RESSOURCES HUMAINES

Temps de travail

4.4 - Les données relatives au temps de travail

Temps de travail	Catégorie	Femmes		Hommes		Total par temps de travail	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Temps complet	Catégorie A	6	2 %	6	2 %	12	2 %
	Catégorie B	17	4 %	10	4 %	27	4 %
	Catégorie C	226	59 %	166	69 %	392	63 %
	Apprentis, CUI (contrat unique d'insertion)	5	1 %	2	1 %	7	1 %
	Total	254	66 %	184	76 %	438	70 %
Temps non complet	Catégorie B	1	0 %	1	0 %	2	0 %
	Catégorie C	79	21 %	34	14 %	113	18 %
	CUI (contrat unique d'insertion)	3	1 %		0 %	3	0 %
	Total	83	22 %	35	15 %	118	19 %
Temps partiel	Catégorie A	1	0 %		0 %	1	0 %
	Catégorie B	1	0 %		0 %	1	0 %
	Catégorie C	11	3 %		0 %	11	2 %
	Total	13	3 %		0 %	13	2 %
Sans temps de travail	Catégorie C	4	1 %	7	3 %	11	2 %
	Horaires et activités acc.	28	7 %	15	6 %	43	7 %
	Total	32	8 %	22	9 %	54	9 %
Total général par genre :		382	100 %	241	100 %	623	100 %

LES RESSOURCES HUMAINES

Temps de travail

Sont recensées dans le tableau suivant les heures supplémentaires et les heures complémentaires :

Heures supplémentaires et complémentaires rémunérées	
2020	2021
471 863 € (dont 11 083 € pour élections)	443 075 € (dont 29 057 € pour élections)

- La **maîtrise des heures supplémentaires** est également une priorité pour notre collectivité.
- Le 1^{er} janvier 2022 a consacré la **mise en place des 1607 heures de travail effectif**, obligation réglementaire rappelée par la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette modification du temps de travail a permis, au préalable, de mener une réflexion collaborative avec les services et les représentants du personnel, afin de diminuer le nombre des heures supplémentaires et leur impact financier. Pour certains services, le travail de concertation mené tout au long de l'année 2021 a entraîné une réorganisation totale du temps de travail, ceci avec la modification des amplitudes horaires ou encore l'intégration des samedis dans le cycle régulier de travail.
- Autre effet de cette réforme, la durée hebdomadaire de travail ayant augmenté de 2 heures et 30 minutes, pour atteindre au total 37 h 30, nous devrions assister sur l'exercice 2022 à une **diminution du volume d'heures supplémentaires et complémentaires**.
- Ces différentes mesures ont été actées et explicitées dans le **Protocole d'accord sur l'Aménagement du Temps de Travail** de la Ville d'Étampes et de ses établissements publics rattachés — document validé en Comité Technique le 16 novembre 2021, puis entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.
- Enfin, les récents déménagements des services municipaux vers deux nouveaux sites (la Maison des Services Publics du carrefour des Religieuses, et les locaux techniques de la Butte-Cordière) permettent d'**optimiser la gestion des ressources humaines** au sein de la collectivité.
- Induite par le regroupement des agents et de leurs espaces de travail, cette **proximité interservices** autorise en effet d'améliorer encore l'accueil du public, tout en nous conduisant à envisager une réelle **mutualisation des compétences**, étape hautement prometteuse pour revoir nos besoins quantitatifs en termes d'emplois.



Mise en page et impression sur papier recyclé : Studio Déclic. Crédit photo : Service communication - Studio Déclic.

ETAMPES

